



Premiers conseils en généalogie

..... Premiers conseils

Les recherches généalogiques se font dans un premier temps dans les registres paroissiaux et dans les registres d'état civil, complétés par les tables décennales pour la période postérieure à 1802.

Les Archives départementales conservent les registres d'état civil de toutes les communes de la Mayenne jusqu'en 1937 (date limite variable en fonction du découpage des registres) : il faut s'adresser directement aux mairies pour consulter les actes de moins de soixante-quinze ans.

Vous pouvez consulter le *Répertoire des registres paroissiaux et d'état civil*.

Sur notre site vous trouverez des documents numérisés qui pourront vous aider dans votre recherche :

[les registres paroissiaux et d'état civil et les tables décennales numérisés de plus de 100 ans ;](#)

[la base des mariages du XIX^e et début XX^e siècles ;](#)

[les recensements de population jusqu' en 1936 ;](#)

[les registres du recrutement militaire jusqu'à la classe 1921.](#)

Vous pouvez poursuivre votre recherche en vous déplaçant aux archives départementales, afin de consulter **l'état de civil de plus de 75 ans** ainsi que l'ensemble des fonds communicables :

- **archives notariales (sous-série 3 E) ;**
- **contrôle des actes (sous-série 2 C) ;**
- **enregistrement (sous-série 3 Q) ;**
- **listes électorales (sous-série 3 M) ;**
- **la collection des faire-parts (sous-série 257 J)**
- **les fiches de notification de cartes d'identité (1516 W, comportant des photographies)**

Ces documents sont consultables dans la salle de lecture des Archives départementales de la Mayenne, ouverte au public du lundi au vendredi de 9 h à 17 h sans interruption.

Les Archives de la Mayenne n'effectuent pas de recherches généalogiques.